



TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES SUR LE DISPOSITIF DE FAMILLE D'ACCUEIL

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar est un pays où la place de l'enfant est très importante, non seulement sur le point de vue démographique mais aussi et surtout sur le plan psycho-socio-émotionnel et culturel. En effet, considéré comme étant une « richesse », l'enfant Malagasy tient une grande place dans la société et se doit d'être protégé de toutes les formes de violences, d'abus et d'exploitation. En ce sens, l'Etat Malagasy, par la ratification de la Convention des droits de l'enfant a adhéré à une protection universelle des droits de l'enfant.

Ainsi, en 2005, une loi relative à l'adoption a été promulguée pour la première fois à Madagascar et a souligné la mise en place d'un dispositif « Famille d'Accueil ». Ce dispositif fut mis en place comme étant un projet Pilote à Diego Suarez par le biais de l'ONG Cœur et Conscience. Dans le but de renforcer davantage la protection des enfants privés de soins parentaux, tant par le biais de la famille de substitution que par l'adoption, la loi relative à l'adoption a été mise à jour en 2017 (Loi n° 2017-014 relative à l'adoption).

En application de cette nouvelle loi, un décret réglementant la famille d'accueil a été élaboré en 2019 dont la validation sera prévue vers la fin du mois d'avril 2021.

Afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif sur la famille d'accueil, le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, va procéder à l'élaboration d'un manuel de procédures y relatif avec la collaboration de l'ONG Famille d'Accueil de Madagascar et de l'UNICEF. Pour ce faire, un consultant individuel sera recruté pour élaborer ledit manuel de procédures.

2. OBJECTIF DE LA CONSULTATION :

• Objectif général :

Contribuer à la mise en œuvre du dispositif sur la famille d'accueil à Madagascar, en se basant sur le décret réglementant la famille d'accueil.

Objectifs spécifiques :

- Faire une revue documentaire sur les textes et les bonnes pratiques en matière de famille d'accueil au niveau national et international ;
- Mener des descentes à Diego I et Nosy Be pour collecter des informations auprès des entités et des familles pratiquant la famille d'accueil ;
- Elaborer un manuel de procédures sur la famille d'accueil à Madagascar.



3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION :

Les résultats attendus de la consultation sont :

- Un résumé analytique des textes et bonnes pratiques en matière de famille d'accueil pour Madagascar ;
- Un manuel de procédures sur la famille d'accueil à Madagascar élaboré et validé par le Comité de Pilotage (COFIL) composé par le MPPSPF, l'ONG FAM et l'UNICEF.

4. RESPONSABILITES ET TACHES DU OU DE LA CONSULTANT(E) :

Sous la supervision de la Direction de l'Enfance et de la Famille du MPPSPF, de l'ONG Famille d'Accueil de Madagascar et de l'UNICEF, le ou la consultant(e) aura comme tâches :

- Réaliser la revue documentaire sur les textes de loi et les bonnes pratiques en matière de famille d'accueil au niveau national et international ;
- Elaborer les outils de collecte de données et informations auprès des entités impliquées dans la gestion des familles d'accueil et des familles pratiquant la famille d'accueil elle mêmes ;
- Collecter les données et informations auprès des entités impliquées dans la gestion des familles d'accueil, tant au niveau nationaux que régional ;
- Conduire la descente sur terrain pour le recueil de données et informations auprès des entités concernées par le dispositif de famille d'accueil et des familles pratiquant la famille d'accueil dans les districts de Diego I et Nosy Be, Région DIANA ;
- Collecter les données et informations auprès des familles qui ont déjà pratiqué la famille d'accueil dans d'autres régions, en particulier à Vakinakaratra (districts d'Antsirabe I) et à Atsinanana (district de Toamasina I) ;
- Produire et partager le rapport intermédiaire de la consultance et l'esquisse du manuel de procédures aux membres du COFIL ;
- Animer la réunion des membres du COFIL pour la mise en commun des recommandations sur le rapport intermédiaire et l'esquisse du manuel de procédures ;
- Rédiger le premier draft du Manuel de procédures ;
- Partager le premier draft du Manuel de procédures aux membres du COFIL ;
- Finaliser le manuel de procédures sur la base des recommandations des membres du COFIL ;
- Animer un atelier de validation du manuel de procédures sur la famille d'accueil.

5. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT/E individuel : Qualifications et compétences requises.

Le ou la consultant (e) doit avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Titulaire d'un Diplôme Universitaire (au moins Bacc + 5) en Sciences Sociales, Travail Social, Droit ou équivalent ;
- Avoir une bonne expérience dans l'élaboration de manuel de procédures ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle en lien direct avec la protection des enfants ;
- La connaissance de la problématique des enfants privés de soin parentaux serait un atout ;
- Une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction en français et en Malagasy ;



- Une très bonne capacité en matière de communication écrite et orale ;
- La connaissance de la langue anglaise serait un atout ;
- Bonne connaissance des logiciels usuels d'informatique (Word, Excel, Powerpoint).

Etant donné que la plupart des travaux de la consultation auront lieu à Antananarivo, le ou la consultant(e) sera basé(e) à Antananarivo.

Le ou la consultant(e) devra disposer de son propre matériel tel que l'ordinateur et le téléphone avec ses connexions.

6. LIVRABLE :

Les produits livrables à la fin de la consultation seront constitués par :

- deux versions électroniques et deux versions physiques du manuel de procédures sur la famille d'accueil (Word et PDF) ;
- une version électronique et une version physique du rapport final (Word).

7. ECHEANCIER DE PAIEMENT :

Le paiement se fera en 3 (trois) tranches :

- 30 % après signature de contrat ;
- 30 % après réception du rapport intermédiaire et de l'esquisse du manuel de procédure ;
- 40 % après validation et réception par les membres du COPIL de la version finale du manuel de procédure.

8. DUREE DU CONTRAT :

La durée du contrat avec le ou la consultant(e) retenu est fixée à trois (03) mois à compter de la date de signature du contrat.

9. SOUMISSION DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés sont priés de déposer leurs dossiers de candidature en version physique composés de :

- Lettre de motivation avec prétention salariale ;
- Méthodologie pour la conduite du travail de consultance ;
- Curriculum Vitae détaillé et numéro de téléphone et adresse email pour contact rapide ;
- Copies de diplômes certifiés par les établissements d'origine.

à l'adresse suivant au plus tard le 26 avril 2021 à 12 heures :

Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, 5^e étage Porte 503, Rue Razanakombana, Ambohitovo.

Les dossiers de candidatures sous enveloppe cacheté en cire doivent mentionner :

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

«Consultant Individuel, chargé de l'élaboration d'un manuel de procédure relatif au dispositif de famille d'accueil».

